

Toepassing van artikel 7 van het Reglement van inwendige Orde van de gemeenteraad. Voorstel van motie ingediend door de fractie "Team Fouad Ahidar 1070", om een gedenkplaats ter ere van Gaza in te richten op een openbare ruimte in de gemeente Anderlecht in het kader van de herinrichting van een openbare ruimte in de wijk Clemenceau.

C. CHERFAN donne lecture de sa proposition de motion :

C. CHERFAN geeft lezing van zijn motievoorstel:

Motion visant à attribuer symboliquement le nom de « Place de la Paix à Gaza » à un lieu nouvellement créé dans la Commune d'Anderlecht.

Le Conseil communal,

Considérant les souffrances humaines profondes et durables vécues par la population civile de Gaza, en particulier les enfants, les femmes et les personnes âgées, qui paient un lourd tribut aux conflits ;

Considérant les pertes de vies humaines, les blessures physiques et psychologiques, et les destructions qui continuent de frapper cette région meurtrie ;

Considérant les nombreux appels lancés par des citoyens, des ONG, des institutions internationales et des membres de la société civile belge pour exprimer un soutien clair et un désir commun de paix, de justice et de dignité humaines ;

Considérant également que notre commune, Anderlecht est un symbole de diversité, de dialogue interculturel et de solidarité entre les peuples ;

Considérant que des villes belges comme Liège ou Genk ont déjà pris des initiatives similaires pour rendre hommage à des populations victimes de conflits et à envoyer un message fort de fraternité ;

Considérant également que des lieux publics en Belgique portent déjà des noms évoquant des figures ou causes universelles de justice, de paix ou de lutte contre l'oppression, comme la rue Nelson Mandela, la place Lumumba ou l'avenue Martin Luther King ;

Le Conseil communal d'Anderlecht décide :

1. D'envoyer un message fort de solidarité et d'humanité en attribuant symboliquement le nom de « Place de la paix à Gaza » à une future rue, place ou espaces publics nouvellement créés sur le territoire communal, dans le respect des procédures administratives en vigueur, sans modifier les adresses actuelles des habitants, afin d'éviter toute gêne ou contraintes pour les riverains.
2. De mandater le Collège des Bourgmestre et Échevins pour identifier un espace approprié en développement ou en aménagement, et enclencher les démarches nécessaires en collaboration avec les services communaux compétents.
3. De promouvoir cette initiative comme un appel universel à la paix, à la justice et à la mémoire des victimes civiles, quelle que soit leur origine, leur nationalité ou leur religion, dans un esprit de respect mutuel et de solidarité humaine.

4. De communiquer cette décision au Gouvernement fédéral, au Gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale, aux ambassades concernées ainsi qu'aux associations œuvrant pour la paix et la défense des droits humains.

Monsieur le Président : Nous avons reçu deux amendements généraux, le premier venant du groupe « MR - Les Engagés - CD&V ».

S. BENNANI : Je prends aujourd'hui la parole au nom des élus du groupe « Les Engagés – CD&V » pour défendre un amendement général porteur de sens : la création d'une « place de la Paix » et de la Solidarité, un lieu qui nous permettra d'œuvrer ensemble pour un avenir plus juste et pacifique. Récemment, notre Commune a arboré plusieurs drapeaux : celui de la République du Congo, de la Palestine (composée de « Gaza » et de la « Cisjordanie »), ainsi que de l'Ukraine ; cela pour témoigner son soutien aux victimes de conflits. Ces actions, bien que ponctuelles, ne sont pas seulement symboliques, elles suscitent une réflexion durable et visible pour tous, afin que la Paix devienne un droit universel et concret, et non une utopie.

En parcourant notre commune, nous constatons qu'elle est marquée par l'histoire. Des lieux comme le « Musée de la Mémoire » ou le « Mémorial des Martyrs juifs » rappellent l'importance de préserver la mémoire du passé et de s'engager pour la Paix aujourd'hui et demain.

La création de cette « place de la Paix » s'inscrit d'ailleurs dans les recommandations de la motion du 25 mars, qui invitait à soutenir les initiatives de devoir de mémoire, notamment contre le fascisme, l'extrême droite et les atrocités commises par des idéologies extrémistes, causes de guerres et de souffrances dans le monde. Ce lieu sera un contrepoids à l'amnésie collective.

Cette « place de la Paix » sera dédiée à Gaza, à la Cisjordanie, qui nous tient particulièrement à cœur, à l'Ukraine, à la République du Congo, au Soudan, au Yémen, à l'Éthiopie et plus largement à tous les conflits mondiaux. Elle symbolisera la Paix et la fin des persécutions religieuses, qu'elles touchent les Chrétiens d'Orient, les Musulmans comme les Rohingyas, les Ouïgours en Chine, les Juifs, les Yézidis, ainsi que toutes les personnes de toutes confessions, agnostiques, athées ou prisonniers politiques. Elle portera un message universel de solidarité.

Cette place pourrait être agrémentée de drapeaux, fresques ou plaques explicatives, permettant d'éduquer nos enfants sur les conflits dans le monde et sur ce qu'il ne faut pas reproduire. La mémoire collective doit aussi être transmise aux jeunes générations.

Je vous invite donc à soutenir unanimement cette motion, pour faire de la « place de la Paix » un symbole de notre engagement humain et solidaire, en faveur de toutes celles et tous ceux qui souffrent dans le monde, sans distinction aucune.

S. AKREMI : Le groupe socialiste salue l'initiative portée par la « *Team Fouad Ahidar* ». Nous partageons pleinement la volonté d'envoyer un message fort de solidarité et de paix. Cependant, nous souhaitons aller plus loin en donnant à cette démarche une dimension concrète, créative et participative. C'est pourquoi nous proposons un amendement relatif à la réhabilitation des espaces publics prévus à Clemenceau : il s'agirait de créer un lieu mémoriel en soutien à la Paix à Gaza. Ce lieu pourrait prendre forme à travers un appel à projets artistiques, en y associant également des artistes palestiniens installés à Bruxelles, afin de leur

offrir une visibilité et de renforcer le dialogue interculturel dans notre commune. Ce projet permettra ainsi de combiner mémoire, solidarité et création contemporaine. Il donnera également un ancrage local et durable à notre engagement en faveur de la Paix, tout en s'inscrivant dans un cadre urbanistique déjà planifié.

En agissant de la sorte, Anderlecht continuera à incarner les valeurs qui nous sont chères : la justice sociale, le respect entre les peuples et la solidarité humaine universelle. Car, comme nous le savons toutes et tous, ce qui se passe à Gaza est un génocide.

H. AKARIOU : Je tiens, au nom du groupe « PTB-PVDA », à exprimer notre soutien à la motion initiale visant à attribuer symboliquement le nom de « place de la Paix à Gaza » à un espace public de notre commune. Le peuple belge, comme tant d'autres à travers le monde, a, à de nombreuses reprises, manifesté dans les rues de Bruxelles et ailleurs sa solidarité avec le peuple palestinien et son indignation face aux souffrances infligées à des civils innocents.

En tant qu'élus locaux, nous avons la responsabilité de porter cette voix et de relayer cet élan de solidarité. Nommer symboliquement une place ou une rue « de la Paix à Gaza », c'est un geste simple, sans coût financier significatif, mais d'une portée symbolique immense. C'est un hommage aux centaines de milliers de victimes et un rappel des valeurs d'humanisme et de solidarité qui font la force de notre commune.

Cependant, je dois exprimer une profonde déception quant à la version amendée qui nous est proposée, il s'agit d'une version vidée de sa substance par le groupe « *MR - Les Engagés* », qui a choisi de supprimer la référence spécifique à Gaza, la noyant dans une liste générique de conflits.

Le groupe « *MR - Les Engagés* » choisit l'ambiguïté plutôt que le courage, la neutralité confortable plutôt que la solidarité concrète. Pourquoi ce refus de nommer les choses ? Pourquoi refuser de nommer le génocide ? Pourquoi gommer le nom de Gaza, alors qu'un rapport accablant de la Commission d'enquête internationale de l'ONU, publié justement la semaine dernière, qualifie sans équivoque les actions d'Israël à Gaza de génocide ? Le groupe « *MR - Les Engagés* » préfère parler de « conflits » et de « souffrances ». Ce n'est pas de la prudence : c'est un déni de réalité. Taire ce mot, c'est se rendre complice de l'effacement de la vérité. Les Belges, eux, ne s'y trompent pas car ils étaient plus de 120.000 à Bruxelles, en septembre dernier, à tracer une ligne rouge pour Gaza.

Que répond le groupe « *MR - Les Engagés* » ? Qu'il ne faut « pas trop en faire », qu'il vaudrait mieux une « paix générique ». Non. Nous disons non à cette dilution. Assumons nos valeurs. Le rôle d'une Commune n'est pas de suivre les calculs politiques qui étouffent la morale. Notre rôle est d'incarner les valeurs de justice et d'humanité que portent nos habitants. Nommer une « place de la Paix à Gaza », c'est un acte de mémoire et de résistance. Nous refusons la motion amendée, qui est une capitulation.

Nous appelons à soutenir la motion du groupe « *PS* », celle qui respecte le sens de la motion initiale, et qui a le courage de nommer Gaza, et qui rend hommage aux victimes, tout en écoutant l'appel de justice de notre population face à un génocide en cours.

N. KAMMACHI : Au sein du groupe « Ecolo-Groen », lorsque nous avons reçu la motion de la « *Team Fouad Ahidar* », nous avons pris le temps d’y réfléchir ensemble et nous nous sommes demandé : « *que peut-on encore faire face à ce que nous voyons tous les jours, que ce soit sur nos réseaux sociaux, à la télévision, ou à travers les témoignages directs. Que pouvons-nous faire, nous, en tant que mandataires locaux ?* ». Oui, il s’agit de mémoire car ce qui se passe aujourd’hui est un génocide et personne ne peut, honnêtement, employer un autre mot.

Le fait de pouvoir nommer un espace public dans notre commune au nom de la Paix à Gaza, est une manière de garder en mémoire que, nous, en tant qu’élus politiques, nous nous sommes levés et nous avons dit « *non à la guerre, non à l’injustice, et oui à la Paix* ». Il est vrai qu’il faut du courage pour nommer les choses telles qu’elles sont. Je n’ai pas envie de polémiquer sur les différentes postures prises ici. Je rejoins d’ailleurs ma collègue S. BENNANI lorsqu’elle dit qu’il faut davantage de paix, et qu’il existe de nombreux conflits dans le monde.

Bien sûr, nous voulons la paix partout. Mais ici, ce qui se passe à Gaza, est un génocide en direct et c’est pour cela qu’il est essentiel que notre positionnement politique soit clair. C’est aussi pour cette raison que nous souhaitons préserver le sens même du texte initial, celui qui favorable à Gaza.

Je viens de prendre connaissance de l’amendement du groupe « PS ». Sur le fond, j’entends la proposition : la création d’un espace mémoriel dédié à Gaza, accompagné d’un travail artistique, ainsi que d’une démarche participative et créative. Tout cela va dans le bon sens mais il y a, à mes yeux, un élément essentiel : il faut que cet espace public soit effectivement nommé. Et c’est pourquoi je m’adresse ici au Collège car nous devons, à travers ce texte, nommer un espace public “Place de la Paix à Gaza”. Si tel est bien le cas, alors le groupe « Ecolo-Groen » votera également positivement.

Monsieur le Président :

On commence par l’amendement reçu en dernier à savoir l’amendement général du groupe « PS-Vooruit » et nous voterons ensuite par groupes.